

# CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME

(Vienne, 14-25 juin 1993)

## GÉNÉRALITÉS

La deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui marque le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été ouverte le 14 juin 1993 par le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali.

Près de 5000 personnes, réparties en diverses catégories: Etats, Etats membres des Nations Unies, observateurs et organisations non gouvernementales (ONG) ont participé à cette Conférence qui a terminé ses travaux le 25 juin.

Dans son allocution, le secrétaire général des Nations Unies a insisté sur trois impératifs: universalité des droits de l'homme, garantie d'application et démocratisation. Le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Alois Mock, élu président de la Conférence, a également souligné l'importance de la portée universelle et indivisible des droits de l'homme. D'autres personnalités, telles que M. Thomas Kleskil, président de la République d'Autriche, M. Franz Vranitsky, chancelier d'Autriche, et M. Ibrahim Fall, directeur du Centre des droits de l'homme et secrétaire général de la Conférence, se sont également exprimées.

Le CICR était représenté à la Conférence par une délégation conduite par M. Yves Sandoz, membre du Conseil exécutif, directeur de la Doctrine du Droit et des Relations avec le Mouvement. Il a établi et distribué un rapport intitulé: «Les droits de l'homme et le CICR — Le droit international humanitaire» (voir sous la rubrique «Comité International de la Croix-Rouge», pp. 323-331).

La Conférence s'est organisée autour de trois principaux fora:

- La *Plénière* où se sont exprimées les délégations gouvernementales et les organisations bénéficiant du statut d'observateur auprès des Nations Unies. A ce dernier titre, le président du CICR,

M. Cornelio Sommaruga, qui avait rejoint la délégation le 23 juin, a prononcé une allocution dont la *Revue* publie le texte ci-après.

- La *Grande Commission* qui a procédé à l'examen des progrès réalisés en matière de droits de l'homme, au recensement des obstacles à la réalisation de ces droits et à la relation entre le développement, la démocratie et la jouissance universelle de tous les droits de l'homme.
- Le *Comité de rédaction* dont la tâche a été d'élaborer un projet de Déclaration finale et de Programme d'action sur la base du rapport du Comité préparatoire et des commentaires des participants. La *Revue* présente ci-après (voir pp. 353-357) des extraits de cette Déclaration en soulignant ses aspects les plus significatifs pour le Mouvement.

Avant l'ouverture officielle de la Conférence, un forum regroupant toutes les organisations non gouvernementales présentes eut lieu du 10 au 12 juin. Enfin, le gouvernement autrichien avait invité des lauréats du Prix Nobel de la paix, dont le CICR représenté pour la circonstance par le professeur Dietrich Schindler, membre du CICR.

#### DÉCLARATION DE M. CORNELIO SOMMARUGA, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

L'humanité entière est réunie et représentée ici, c'est d'humanité qu'à cette occasion, trop rare, je souhaite vous entretenir.

N'est-il pas l'heure de s'interroger pour savoir si tous les traités signés, tous les mécanismes mis en place, peuvent primer sur le déchaînement des passions et même sur des politiques délibérées visant à l'anéantissement d'innocents?

Ou, autrement dit, la force morale peut-elle tenir en échec la barbarie?

A ces questions, il faudrait pouvoir répondre par un oui sans équivoque. Mais l'Histoire avec son cortège de guerres, de massacres, de tortures, de viols, n'appartient pas qu'au passé, elle se fait, quasiment sous nos yeux... et se répète.

Dès lors, *que faire?*

Le Comité international de la Croix-Rouge, depuis 130 ans, tente d'humaniser les aspects les plus cruels de la guerre en demandant aux parties au conflit la protection des non-combattants et en secourant les victimes de ces conflits, et c'est à ce titre qu'il contribue à la défense de certains droits de l'homme fondamentaux.